

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à l'Hôtel de Ville, le 12 mars 2018, à 20 heures, étaient présents les Conseiller(ère)s

Richard Pépin
Suzanne Dyotte

Pierre Bertrand
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

18-03-31

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur la Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2018

18-03-32

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 12 février 2018.

Il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Richard Pépin, conseiller responsable de la revitalisation du village et de la sécurité publique, informe qu'il a reçu les codes pour l'utilisation du logiciel BeeON. Le logiciel serait maintenant fonctionnel. Des suggestions seront soumises au conseil à la prochaine séance concernant le transfert des données vers le nouveau logiciel.

Suzanne Dyotte, conseillère responsable des communications et des aînés, mentionne qu'elle a assisté à une réunion MADA le 21 février à Pointe-Calumet. De l'information a été transmise concernant la politique familiale municipale. Une telle politique pourrait être bénéfique pour la municipalité. Madame Dyotte va s'informer d'avantage sur l'implantation d'une politique familiale.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la culture, informe qu'il y a eu une rencontre avec le Réseau BIBLIO des Laurentides le 5 mars, rencontre qui fut très profitable et enrichissante. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal.

Steven Larose, maire, informe qu'il y a présentement une délégation du Burkina-Faso qui est accueillie par la MRC des Laurentides et ce dans le cadre du Partenariat municipal pour l'innovation et le développement économique local.

Il annonce que la municipalité de Montcalm est maintenant membre de la Fédération canadienne des municipalités puisque la MRC des Laurentides a adhéré à cette fédération, ce qui donne le statut de membre à l'ensemble des municipalités de ladite MRC.

Monsieur Larose informe que Matthew Mulcair est le nouveau directeur de poste de la Sûreté du Québec par intérim pour la MRC des Laurentides. Celui-ci remplace Mme Anik Tardif qui a accepté un nouveau défi à Montréal.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017

18-03-33

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 322-2017 au courant du mois de février 2018, pour la somme de 3 592.20 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 159 113.57 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 4959 à 4980:

18-03-34

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	PAIEMENTS EN LIGNE		
	BELL CANADA	266.13	SERVICE TÉLÉCOPIEUR JAN-FEV.
	BELL MOBILITÉ	162.43	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	1 906.23	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE
	HYDRO-QUÉBEC	483.16	ÉCLAIRAGE DES RUES
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 195.06	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	1 940.38	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMQ	1 832.44	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	9 413.78	DÉPÔTS DIRECTS
	<u>TOTAL PAYÉ EN FÉVRIER 2018</u>	<u>20 199.61</u>	
4959	LABORATOIRE BIO-SERVICES INC.	47.42	ANALYSES D'EAU
4960	GUYLAIN CHARLEBOIS	150.00	SERVICES ANALYSE D'EAU
4961	LIBRAIRIE CARPE DIEM	290.44	LIVRES BIBLIO

4962	BURO PLUS	37.21	FOURNITURES DE BUREAU
4963	SIMAG INFORMATIQUE	137.97	SERVICES PROFESSIONNELS
4964	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	362.29	FRAIS ANNUELS COUR MUNICIPALE
4965	J.M. LÉONARD ÉLECTRICIEN INC.	545.65	ENTRETIEN DES LUMINAIRES
4966	FÉDÉRATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	31.08	FRAIS DICOM
4967	SAAQ	303.32	FRAIS IMMATRICULATION
4968	PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS	844.50	SERVICES JURIDIQUES
4969	CENTRE D'ENQUÊTES CIVILES DU QC	23.00	RECHERCHE D'ADRESSE
4970	9159-2071 QUEBEC INC. (VITRO-PLUS)	643.87	SUPPORT POUR LE GYROPHARE DU CAMION
4971	ENERGIE SONIC RN S.E.C. (400)	840.53	HUILE A CHAUFFAGE GARAGE
4972	FORMULES MUNICIPALES	357.51	FOURNITURES DE BUREAU
4973	ADMQ	336.88	FORMATION
4974	GESTION UHTM INC.	10 507.57	CONSTRUCTION GARAGE MUNICIPAL
4975	MICHAEL DOYLE	195.54	FRAIS DE DEPLACEMENT
4976	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	517.38	ENTRETIEN D'HIVER DES STATIONNEMENTS, 5E VERS.
4977	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 377.91	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR SUD, 5E VERS.
4978	EXCAVATION D.M.O. INC.	5 470.89	CONTRAT DE DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE, 5E VERS.
4979	SONIA LARRIVEE	90.00	REMB. FORMATION RCR
4980	MRC DES LAURENTIDES	101 803.00	QUOTE-PART 1ER VERS., RIDR: 1ER ET 2E VERS
	TOTAL À PAYER POUR LE MOIS DE MARS	138 913.96	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2018**

18-03-35

Il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de février 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-2018 RELATIF À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Avis de motion est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 326-2018 relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles.

Monsieur le Maire Steven Larose présente le projet de règlement relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles.

6.5 **OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)**

18-03-36

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a déposé le 6 juin 2017 une demande d'aide financière dans le cadre du PIQM-MADA pour la construction d'un parc pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée a été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'honoraires en architecture paysagiste a été présentée à la municipalité par la firme Karyne Architecte Paysagiste;

CONSIDÉRANT QUE la proposition répond aux objectifs du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la proposition # 183108 de la firme Karyne Architecte Paysagiste pour un montant de 8 100 \$ avant taxes;

- D'octroyer le contrat en architecture de paysage à la firme Karyne Architecte Paysagiste, dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des Aînés et à ce titre d'autoriser le directeur général à signer tout document relatif audit contrat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 **OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS**

18-03-37

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a déposé le 22 juin 2017 une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la construction d'un parc pour aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande déposée a été retenue pour l'octroi d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QU'une proposition d'honoraires en architecture paysagiste a été présentée à la municipalité par la firme Karyne architecte paysagiste;

CONSIDÉRANT QUE la proposition répond aux objectifs du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la proposition # 183109 de la firme Karyne Architecte Paysagiste pour un montant de 3 610 \$ avant taxes;

- D'octroyer le contrat en architecture de paysage à la firme Karyne Architecte Paysagiste dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés et à ce titre d'autoriser le directeur général à signer tout document relatif audit contrat.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 **DÉPOT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PIQM-MADA)**

18-03-38

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets dans le cadre du PIQM-MADA vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a le désir d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue dans le cadre du programme PAGSIS, la municipalité de Montcalm est admissible auxdites sommes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm de par l'adoption de sa politique MADA et de son plan d'action est admissible au programme;

CONSIDÉRANT QUE le vieillissement de la population, la centralisation des services et des industries dans les plus grandes villes ainsi que l'exode de ses populations sont autant de facteurs qui contribuent à la décroissance et au sentiment de découragement des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité

- de demander une aide financière de 40 000\$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité Amie des Aînés (PIQM-MADA) afin de permettre la réalisation d'infrastructures permettant d'adapter la municipalité au vieillissement et favoriser la qualité de vie des aînés et l'accessibilité universelle aux infrastructures de la municipalité par les actions suivantes :

- Réfection de l'entrée principale de l'hôtel de ville afin d'assurer l'accessibilité universelle;
- Réfection de l'entrée principale de la salle du conseil afin d'assurer l'accessibilité universelle;

- de mandater le directeur général à présenter ladite demande et de signer les documents menant à la bonne conduite et à l'administration.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.8 **APPROBATION DE L'ETAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHERIR LORS DE LADITE VENTE**

18-03-39

CONSIDÉRANT QUE des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montcalm a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 1er juin 2017 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

Numéro de matricule : 2189-95-5651
Numéro de lot : 4-Partie, 5-Partie, Rang 02

Numéro de matricule : 3189-74-1755
Numéro de lot : 42-Partie, 42-16, Rang 03

Numéro de matricule : 3189-75-9298
Numéro de lot : 42-Partie, Rang 03

Numéro de matricule : 3289-19-5618
Numéro de lot : 43-85, Rang 03

Numéro de matricule : 3289-30-4086
Numéro de lot : 44-46, Rang 03

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

ET

QUE le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 7 juin 2018, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.9 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DE SA DÉMARCHE À L'EFFET QUE LA MRC PUISSE PROCÉDER À LA DÉLIVRANCE DES PERMISSIONS RELATIVES AUX OCCUPATIONS « AMOVIBLES », ET CE, AFIN D'ASSURER UN TRAITEMENT RAPIDE ET EFFICACE DE CE TYPE DE DEMANDE D'OCCUPATION, AUX BÉNÉFICIAIRES DES OCCUPANTS CONCERNÉS

18-03-40

CONSIDÉRANT QUE le 20 octobre 2016, la MRC des Laurentides adoptait une résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de céder à la MRC, pour son territoire, l'octroi des permissions d'occupation des ouvrages «amovibles» localisés sur l'emprise du Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

CONSIDÉRANT QUE les ouvrages amovibles correspondent à des ouvrages et des constructions pouvant être retirés facilement de l'emprise des parcs régionaux linéaires Le P'tit Train du nord et Corridor aérobique (quai, escalier hors-sol, aménagement de terrain, passage piétonnier), lesquels ouvrages et constructions représentent un faible risque pour le ministère;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des demandes d'occupation acheminées par la MRC au ministère pour fins de traitement demeurent, pour la majorité d'entre elles, sans réponse depuis plus d'un an, soit plus que les 60 jours prévus notamment au bail intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 5 juillet 1994, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme le "Le Ptit Train du Nord";

CONSIDÉRANT QU'un bail est également intervenu entre la MRC des Laurentides et le ministère, le 31 octobre 1996, pour la gestion de l'ancienne emprise ferroviaire désignée comme " Le Corridor aérobique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides possède la connaissance terrain et les ressources permettant d'assurer une gestion efficace des occupations de l'emprise du parc sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm appuie la demande de la MRC formulée par sa résolution 2016.10.6988 adoptée le 20 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin

ET RÉSOLU de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports:

DE céder à la MRC des Laurentides, pour les emprises des parcs linéaires Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique sur son territoire, l'octroi des permissions d'occupation relatives à des ouvrages amovibles;

DE maintenir la responsabilité au ministère de l'octroi des occupations ayant un réel caractère permanent, tels les croisements véhiculaires, conduites souterraines, droits de passages, tel que prévu aux baux intervenus entre les parties;

DE déléguer une ressource au ministère afin de permettre de régler les diverses demandes qui demeurent sans réponse depuis plus de 60 jours, et ce, dans l'éventualité où il n'était pas possible de céder, à court terme, l'octroi des permissions des occupations amovibles à la MRC des Laurentides.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.10 **TRANSFERT DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES**

18-03-41

CONSIDÉRANT QU'un transfert de crédits budgétaires est requis afin de procéder à l'achat d'adresses réfléchissantes, de poteaux et accessoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'autoriser le transfert de crédits budgétaires suivant :

- la somme de 500 \$ provenant du poste budgétaire 02 32000 526 Voirie – Entretien matériel et véhicule au poste budgétaire 02 35500 640 Plaques de rue, etc...

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

18-03-42

CONSIDÉRANT QUE :

la municipalité du canton d'Amherst, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 124, rue Saint-Louis à Amherst (Québec) J0T 2L0,

la municipalité du canton d'Arundel, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 2, rue du Village à Arundel (Québec) J0T 1A0,

la Ville de Barkmere, corporation légalement constituée sous l'autorité de la Loi sur les citées et villes, ayant son siège social au 199, chemin Barkmere, Barkmere (Québec), J0T 1A0,

la municipalité de Brébeuf, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 217, route 323 à Brébeuf (Québec) J0T 1B0,

la municipalité d'Huberdeau, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social situé au 101, rue du Pont à Huberdeau (Québec) J0T 1G0

et **la municipalité de Montcalm**, corporation légalement constituée sous l'autorité du *Code municipal du Québec*, ayant son siège social au 10, rue Hôtel de Ville à Montcalm (Québec) J0T 2V0, désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les citées et villes et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* pour conclure une entente relative à la création d'une régie intermunicipale à la collecte et au transport des matières résiduelles;

CI-APRÈS APPELÉES « LES MUNICIPALITÉS »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin

et résolu que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Montcalm autorise la conclusion d'une entente relative à la création d'une Régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles avec les Municipalités concernées.

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

QUE le conseil accepte que la municipalité du Canton d'Amherst représente le groupe des Municipalités auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre de création de la régie.

QUE le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 NETTOYAGE PRINTANIER DES RUES ET MISE EN FORME DES CHEMINS

18-03-43

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'autoriser le balayage mécanisé des rues ainsi que la mise en forme des chemins, pour la somme de 7 000 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) – RAPPORT DE DÉPENSES 2017

18-03-44

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 34 076 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 PROGRAMMATION ADDITIONNELLE DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018

18-03-45

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU la disponibilité du montant résiduel de 15,613 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte, et résolu que

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution, soit :

Pour l'année 2018 :

CHEMIN TASSÉ :

- Creusage de fossés, ajout de ponceaux et rechargement, pour un montant net de 15,613 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

9. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

10. **LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

10.1 **AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN FEU D'ARTIFICES DANS LE CADRE DE LA FAMILI-FÊTE LE SAMEDI 4 AOÛT 2018**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser un déploiement de feux d'artifices dans le cadre de la Famili-Fête le 4 août 2018 et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11. **SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

12. **VARIA**

NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

18-03-47

ATTENDU que Monsieur le Conseiller Richard Tees a été nommé président du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'un substitut au président du CCU doit être nommé afin de pouvoir tenir une séance du CCU en l'absence de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu de nommer Madame la Conseillère Suzanne Dyotte à titre de présidente substitut du Comité Consultatif d'Urbanisme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

18-03-48

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 12 mars 2018.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et secrétaire-trésorier